

Association écoravie : Conditions et modalités d'intégration des candidats

Taille du groupe

Le groupe souhaite maintenir l'effectif entre 12 et 14 foyers pour la tranche 1 du projet. Il est envisageable de prévoir une liste des candidats pour pallier les départs éventuels, garantir la viabilité du projet et constituer un groupe pour les tranches 2 et 3.

Le projet met en avant un souhait de mixité aux plans générationnel, social, économique et culturel. Afin que cette mixité se réalise vraiment, nous proposons qu'au moment de l'acte d'engagement, le Conseil d'Administration donne priorité aux plus anciens dans le projet et aux catégories sous-représentées (aujourd'hui nous pensons particulièrement aux foyers avec enfants).

Critères concernant les personnes intéressées pour rejoindre le projet

- Adhésion aux valeurs portées par écoravie (sur la base de la Charte)
- Volonté de s'impliquer dans la vie de la maison commune
- Etre prêt à s'entraîner à la communication positive (CNV)
- Profil recherché prioritairement pour un équilibre des âges : les familles avec des enfants

Au plan financier, tout futur habitant s'engage à mobiliser dès que le besoin se présentera, un minimum de 5 000 Euros comme contribution aux experts (géomètres, architectes...) et un minimum de 5 000 Euros pour construire la maison commune. Pour que le projet soit réalisable, toute personne ne pouvant assumer financièrement la part correspondant à la valeur de son logement, terrain et maison commune, est invitée à rechercher un moyen de financer cette part (elle peut s'engager activement dans la commission financière pour la recherche de fonds). Cette recherche s'effectue soit au travers du bailleur social si ce partenariat se met en place et si la personne est éligible, soit au travers d'un investisseur mettant un logement en location, soit encore, au travers d'autres investisseurs ou mécènes.

Procédure

- 1ère prise de contact avec un membre de l'association (par téléphone ou physiquement). Ce dernier peut parrainer le/la candidat(e) en se rendant disponible pour présenter plus longuement l'association et l'évolution du projet, répondre aux questions.
- Tout candidat souhaitant intégrer le projet écoravie se présente et présente la nature de sa démarche par écrit ou lors d'une participation à une réunion. Il est invité à se projeter dans « une journée à écoravie » et à en écrire le déroulement. Il peut aussi se présenter oralement lors d'un CA.
- Présentation du candidat (celui-ci se déplace) au groupe lors d'une réunion mensuelle pour faire connaissance.
- Participation du candidat à trois réunions du Conseil d'Administration pour comprendre le projet, le fonctionnement associatif et s'approprier mutuellement. A tout moment chacun est libre d'exprimer son souhait de ne pas continuer ensemble.
- A l'issue de trois réunions, dans un espace temps de 6 mois, le CA et les intéressés se choisissent mutuellement.
- Si l'intéressé fait officiellement acte de candidature au CA, les anciens membres se positionnent sur cette candidature au travers d'un vote au consensus. La réponse est donnée au candidat lors du CA qui suit sa demande d'intégration.

La décision est positive, le ou les nouveaux membres :

- Signent la Charte d'écoravie
- Adhérent à l'association (voir bulletin d'adhésion). *Coût de l'adhésion : (20€ par membre au 01/10/2011).*
- Intègrent le Conseil d'Administration.
- S'engagent à verser à l'association une *cotisation mensuelle (40€ par célibataire et 60€ par famille au 01/10/2011).*

La décision est négative, les membres d'écoravie l'expliquent à la personne concernée.